



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière adjointe de la municipalité de Délage, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 3 mai 2022, a adopté un règlement portant le numéro 400-URB-2022 intitulé règlement régissant les permis d'autorisation d'affaires.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Anne Courville

Directrice générale adjointe et greffière adjointe